

ESPE de l'académie de Caen – Bilan d'étape

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République et de l'accréditation de l'ESPE de l'académie de Caen, les travaux associant les équipes de l'académie et de l'Unicaen se poursuivent depuis la rentrée dans le but de proposer à partir de septembre prochain aux lauréats du concours 2014 rénové une nouvelle formation alternée et intégrée.

Suite aux élections des 20 et 21 novembre dernier, le conseil d'école (CE) de l'ESPE s'est réuni à deux reprises les 27 et 29 novembre 2013. Ces deux réunions ont permis d'arrêter les compositions définitives du CE et du conseil scientifique et pédagogique (COSP). Mme Nathalie Léger, Directrice de l'IMEC a été élue à la présidence du conseil d'école, et M. Hommet a été officiellement nommé directeur de l'ESPE de l'académie de Caen par arrêté conjoint des deux ministres le 16 janvier 2014.

Concernant la formation des M2 A du MEEF 2nd degré et CPE, le travail en co-conception a débuté en octobre et se poursuit sur la base des principes directeurs suivant :

- La participation croisée, la co-intervention et la co-conception
- L'accompagnement et le suivi individualisé des étudiants-stagiaires
- Le caractère structurant d'un mémoire de recherche à visée professionnalisante
- Une évaluation conjointe aux conclusions coordonnées bien que distinctes par leur fonction
- La mise en place d'une instance de régulation par parcours corps d'inspection/ référent parcours Unicaen
- La formation des tuteurs de terrain

La synthèse de ces travaux sera présentée lors d'un séminaire associant les corps d'inspection et les référents ESPE qui se déroulera le 21 mars prochain et qui permettra de d'harmoniser les propositions des différents parcours. De nombreux points font consensus, notamment :

- la construction du parcours de formation du M2 qui s'inscrit dans un processus intégratif et commun à tous les parcours des MEEF 2nd degré et CPE
- un accompagnement et un suivi personnalisé qui s'appuie sur le principe de visites conjointes (tuteur ESPE / Tuteur terrain)
- Une participation active des professionnels de terrain au master (M1 et M2)
- un portfolio numérique généralisé à tous les parcours

- une instance de régulation mise en place dans tous les parcours réunissant corps d'inspection et référents ESPE qui se donne pour objectifs d'échanger, de croiser les regards et de s'assurer d'une efficacité du processus de formation.
- Un écrit de recherche professionnalisant en lien étroit avec le portfolio (pour certains parcours un portfolio unique incluant la dimension réflexive) qui devient le portefeuille de compétences en fin de formation, outil pouvant servir de base à la définition des besoins en formation continuée.

Les travaux qui restent à mener avant le mois de juillet sont structurés autour de 4 groupes de travail :

- le portfolio numérique : composition du portfolio, conception de l'outil numérique, vade-mecum de l'outil pour guider les parcours.
- Le mémoire de M2 : construction d'un cahier des charges commun.
- Les visites conjointes : construction d'un référentiel et de grilles à partager entre les parcours
- Le diagnostic partagé : mener un entretien de positionnement, outils, fiches pour aider à l'entretien.